Avry commune

13-2026

Message au Conseil général pour la séance du 15 décembre 2026 concernant le crédit relatif au renouvellement des équipements de projection de l'école primaire

1. Etat de la situation

Depuis la construction de l'école, il y a onze ans, les douze salles de classe disposent du même système : un beamer projette l'image sur une surface blanche centrale, encadrée de chaque côté par des volets de tableaux noirs destinés à l'écriture à la craie. La luminosité et le contraste des beamers se sont dégradés avec le temps, ce qui réduit la lisibilité des contenus et nuit aux conditions d'enseignement. Le renouvellement doit rétablir de bonnes conditions de présentation des supports d'une part et permettre des usages interactifs d'autre part. En effet, l'enseignement actuel se base beaucoup sur des supports digitaux.

2. Projet

Cédric Golay, directeur de l'école primaire, Raphaël Röthlisberger, enseignant responsable de l'IT scolaire et Alexandra Lovey ont étudié les besoins de l'école et les solutions de renouvellement.

La solution envisagée remplace le beamer et sa surface de projection par un écran numérique tactile. Avec son processeur, sa mémoire et son système Android intégrés, l'écran digital constitue un outil informatique autonome de grande taille, comparable à une grande tablette. L'enseignant peut utiliser les applications disponibles, accéder à son environnement personnel au moyen d'un compte et connecter son ordinateur pour afficher ses supports.

L'intérêt pédagogique est de pouvoir écrire et annoter directement sur les documents, conserver une correction, reprendre une explication ou faire manipuler des éléments par les élèves. Une leçon peut ainsi associer texte, image et son. Ces possibilités soutiennent les explications et la participation de la classe. Leur bénéfice dépend tout de même d'un usage adapté aux objectifs d'apprentissage et de la formation du personnel, ce qui est pris en compte dans le choix du prestataire.

Sur la base de cette démarche et après analyse des différentes possibilités, le Conseil communal propose une solution technique adaptée aux besoins scolaires actuels et qui favorise la réutilisation des équipements encore fonctionnels. Ainsi, un écran digital intégré au support mécanique en place et conservant les volets noirs pour l'écriture à la craie de chaque côté est la solution privilégiée.

La proposition prévoit douze écrans interactifs ViewSonic de 86 pouces intégrés aux tableaux existants, avec adaptation des charnières et des contrepoids, câblage et mise en service. La conservation des mécanismes de réglage en hauteur, décrits comme

étant en excellent état par le fournisseur, est un élément déterminant du choix. Elle permet de consacrer l'investissement aux écrans et à leur intégration, sans remplacer des supports encore fonctionnels. Cette démarche prolonge l'utilisation du matériel et limite les déchets. De plus, l'entreprise spécialisée en matériel scolaire déjà à l'origine des installations lors de la construction de l'école est capable de répondre à cette demande. L'entreprise annonce une fabrication suisse des tableaux ainsi qu'une fourniture de pièces de rechange par ses ateliers, ce qui favorise la réparabilité.

Le réglage en hauteur conservé est mécanique et non motorisé. Il ne nécessite pas d'électricité pour le déplacement et évite l'ajout d'un moteur susceptible de tomber en panne.

La garantie des écrans est de cinq ans sur site. Le contrat de service proposé comprend notamment un contrôle annuel, quatre heures de formation et la mise à disposition d'appareils de remplacement. Cette prise en charge constitue un avantage pour la continuité de l'enseignement. Cette technologie et ce fournisseur sont par ailleurs également ceux de la nouvelle école de Matran.

3. Travaux

L'installation sera planifiée avec la direction de l'école sur des vacances scolaires afin de limiter les perturbations de l'enseignement. Le calendrier définitif sera fixé après l'entrée en force de la décision et la confirmation du délai de livraison.

4. Crédit demandé

Équipement, montage	TTC	CHF	81'500.00
Réserve proposée pour adaptations et imprévus	TTC	CHF	3'500.00
Total	TTC	CHF	85'000.00

5. Financement

Crédit demandé	TTC	CHF	85'000.00
Intérêts passifs sur le montant investi (taux 2%)		CHF	1'700.00
Amortissement annuel sur le montant investi (taux 25%)		CHF	21'250.00

Les frais du contrat de service de CHF 3'615.30 seront affectés au compte de résultat de chaque année.

6. Proposition

Le Conseil communal invite le Conseil général à approuver le crédit d'investissement de CHF 85'000.- pour le renouvellement des équipements de projection des douze salles de classe de l'école primaire d'Avry, financé au besoin par un emprunt bancaire.